

[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **1 (1955)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Comité de Rédaction : MM. LAMPART, MEYER, CHAREONNIER, HAENNY, ALIESCH, MONA, SENN
 Rédaction (provisoire) : M^{me} E. FRANCONI, 10, Rue des Messageries PARIS (10^e)



— Organe d'Informations de la Colonie Suisse —

Abonnement par Chèque postal 300 frs.

MESSAGER SUISSE DE PARIS

Compte Chèque PARIS 12273-27

Toute communication doit parvenir avant le 10 du mois, 10, Rue des Messageries, PARIS - 10^e

Journées des Suisses à l'Etranger (Suite et Fin)

Zurich 19-21 Août 1955

M. le Conseiller Fédéral LEPORI

continue de tracer les obligations de la Suisse sur le plan international de la solidarité, celui de la compréhension entre nations, de la justice et de la paix, de la prédominance de l'esprit et du droit de la personnalité. « Ceci sera l'apport de la Suisse à la vie internationale jusqu'au jour où la guerre sera définitivement bannie et où les relations entre peuples ne reposeront plus sur la force. »

L'hymne national clôturait la réunion.

Et c'était ensuite la promenade à travers une forêt bien de chez nous vers le restaurant Wasberg, où rien ne manquait.

Les « parisiens » s'étaient groupés tout naturellement. Ils étaient les derniers à quitter la place. Ils le faisaient sous les sons d'un fulgurant « Ländler » et sous les vivats de toute la population.

Il serait ingrat de ne pas mentionner les cadeaux-souvenirs qui nous ont été donnée lors de chaque réception, par les Corporations, la ville de Zurich, les fabricants de soieries de Zurich et par Swissair. Que tous en soient remerciés ici.

Nous sommes partis heureux d'avoir été retrempés dans l'ambiance saine de notre Pays, réconfortés de savoir que nos pouvoirs pensent à nous, chargés de souvenirs que nous essayons de partager avec vous et conscients des devoirs qui nous attendent en France, notre patrie d'adoption.

DISCUSSION DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1°) Taxe militaire des Suisses à l'étranger.

Les pouvoirs suisses ont élaboré un projet d'une nouvelle réglementation de la taxe militaire, dans laquelle on a tenu compte sur certains points de la situation particulière des Suisses à l'étranger. Il serait trop long de revenir ici en détail sur cette question.

Dr. G. Schürch de la Commission des Suisses à l'étranger, dans une étude approfondie et soigneusement documentée, prenait position contre le projet.

2°) Rajeunissement des Colonies suisses.

A ce sujet référait Dr. R. Bühler qui signalait particulièrement le vieillissement de la Colonie suisse en France. Il préconisait particulièrement une collaboration encore plus intime entre les colonies, les consulats et les pouvoirs préposés suisses.

De la longue discussion qui s'ensuivait, on doit bien constater que le problème dépasse la colonie et dépend pour 90 % des négociations entre les gouvernements de nos deux pays.

Dr. H. Rothmund de Berne, toutefois, a pu nous apporter des nouvelles encourageantes quant aux conversations franco-suisses au sujet du traité d'établissement.

Attendons l'effet des décisions prises.

3°) Dommages de guerre.

La nouvelle Société Helvétique, en collaboration avec l'Organisation des Suisses rentrés au pays, a soumis un nouveau projet pour la solution de ce problème si inquiétant pour les sinistrés suisses à l'étranger.

M. M. Jaccard du Département politique a été chargé d'étudier ce projet. Il s'est longuement étendu sur les difficultés que présente la question et ses multiples aspects.

4°) Création d'un « fonds de solidarité ».

Une solution pratique dans un proche avenir n'étant guère possible, la création d'un « Fonds de Solidarité pour des dommages de guerre futurs » s'est fait jour.

Mr Fehr, chargé par la Nouvelle Société Helvétique d'étudier la question, défendait le projet qui à son avis était parfaitement réalisable sur la base d'une coopérative.

D'une façon générale cette idée a reçu un accueil, sinon enthousiaste, toutefois chaleureux.

Notre journal aura certainement l'occasion de revenir encore sur ce projet et sa réalisation.

MEYER